

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 FEVRIER 2021 A 18H30

Anne-Claire VIAL : absente excusée

Secrétaire de séance : Annick BONNET

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 janvier 2021.

Monsieur le Maire dit sa peine suite au décès de Bernard ESTRANGIN qui a beaucoup travaillé pour la commune lors de son mandat d'adjoint de 2001 à 2010, notamment pour le raccordement postal et le site internet.

1/ Changement de la pompe à chaleur de l'école

Suite à la panne de chauffage de l'école, il est nécessaire de changer la pompe à chaleur. Il est proposé d'accepter le devis le moins disant de l'entreprise ROJAT pour un montant de 23 575.73 € HT soit 28 290.88 € TTC.

Une subvention sera demandée au Conseil Départemental, à la Région et au SDED.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2/ Adhésion au service de Conseil en Energie du SDED, Territoire d'Energie Drôme.

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT. Le SDED pourra donc subventionner la réfection du mode de chauffage de l'école.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Energie du SDED.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale, soit un montant de **216 €**.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3 / Convention de mise à disposition de services entre la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION et la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération – Périscolaire : Avenant n°6

Une convention qui a pour objet de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition des agents, utiles à l'exercice de la compétence « accueil de loisirs périscolaire » a été conclue auprès de l'agglomération.

Il est nécessaire de signer un avenant n°6 à cette convention afin de modifier les heures de mise à disposition des agents.

A compter du 25 janvier 2021 :

- Mme MARTIN Christel 9H20 par semaine en période scolaire
- Mme MAZET Johanna 5H20 par semaine en période scolaire

A compter du 22 février 2021 :

- Mme MARTIN Christel 6H00 par semaine en période scolaire
- Mme MAZET Johanna 8H40 par semaine en période scolaire

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

4 / Classement dans le domaine public communal : Lot Les Coteaux du Quérie

La commune a repris la voirie du lotissement Les Coteaux du Quéries par acte notarié du 20 janvier 2021. Il est proposé de classer dans le domaine public communal les voies suivantes :

Boulevard de Rochecourbe	509 ml
Allée de Couspeau	143 ml
Avenue des Trois becs	140 ml

La longueur totale de la voirie classée dans le domaine public communal est donc de **25 724 + 792 = 26 516 ml**

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5 / Reprise du bac de rétention, du chemin piétonnier avenue des Trois Becs et de l'emplacement des containers à poubelles du Lotissement Les Coteaux du Quérie :

Les parcelles ZO 216 pour 48a25ca et ZO 215 pour 00a25ca situées à l'extérieur du périmètre du lotissement sur lesquelles se situent le bac de rétention, le piétonnier de l'Avenue des Trois becs et les containers à poubelles doivent également être repris par la commune.

Les frais afférents à cette cession seront pris en charge par le cédant, Valrim Aménagement.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

6 / Acquisition de mallettes PPMS pour l'école

Dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), chaque établissement scolaire est tenu de définir des lieux de confinement. Dans chaque espace de confinement, il doit y avoir une mallette PPMS contenant tout le nécessaire de survie dans le cas où le PPMS devrait être déclenché. Le bureau propose d'acheter une mallette par classe soit 5 mallettes et d'accepter le devis de l'entreprise FRANCE NEIR pour un montant de 324.50 € HT soit 389.40 € TTC. La commune de Bonlieu prendra en charges les mallettes pour les deux classes de Bonlieu.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

7 / Subventions aux associations – Année 2021

Le Maire propose à l'assemblée de prévoir des subventions aux associations pour l'année 2021 :

AMICOLE	1 000
PREVENTION ROUTIERE	30
MEMOIRES DE LA DROME	100
STE SAUV MONUMENTS ANCIENS	80
ECOLE DE FOOT	600
ECOLE DE PETANQUE	300
SAPEURS POMPIERS	200
CONCILIATEUR	7
BIBLIOTHEQUE LISEZ-MOI	200
TOTAL	2 517

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

8 / Compte administratif 2020 du budget Bar Commerces

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Solde antérieur reporté	- 377.31	-1 589.67
Dépenses 2020	-18 512.89	-15 175.39
Recettes 2020	18 546.65	15 166.14
Solde 2020	33.76	-9.25
Solde 2020 + solde antérieur	- 343.55	-1 598.92

Solde - 1 942.47 €

Affectation de résultats :

Déficit de fonctionnement : 343.55 €

Déficit d'investissement : 1 598.92 €

Au compte 002 : Déficit de fonctionnement reporté : 343.55 €

Au compte 001: Déficit d'investissement reporté : 1 598.92 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

9 / Compte administratif 2020 du budget Principal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Solde antérieur reporté	104 052.38	22 928.38
Dépenses 2020	-566 106.76	-176 221.88
Recettes 2020	627 538.02	82 691.35
Solde 2020	61 431.26	-93 530.53
Solde 2020 + solde antérieur	165 483.64	-70 602.15

solde

94 881.49 €

Affectation de résultats :

Excédent de fonctionnement : 165 483.64 €

Déficit d'investissement : 70 602.15 €

Reste à réaliser en 2021 dépenses : 14 544.24 €

Au compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 80 337.25€

Au compte 1068 : Virement à la section d'investissement : 85 146.39 €

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

10 / Questions diverses :

Emplacement du City Stade : Les emplacements (Route de la Bégude et Chemin de la Prade) proposés dans le sondage pour installer le city stade se situent en zone naturelle. Suite à une demande aux services urbanisme, il s'avère que cette zone ne peut pas accueillir ce type de structure.

Une réunion est prévue le samedi 27 février entre les conseillers et la commission village pour étudier sur place l'implantation.

Parcours de Santé : L'emplacement qui a été élu par le sondage est le stade au bord du canal.

Gâche électrique : Pour une question de sécurité, il est envisagé d'installer une gâche électrique au secrétariat de mairie.

Armoire de 1^{er} secours : La croix rouge a effectué un don à l'agglomération de Montélimar : il s'agit d'un coffret se présentant sous la forme d'un bloc armoire contenant 1 brancard, 1 trousse de secours, 1 couverture de survie, 1 oreiller avec housse lavable, 1 couverture pour brancard. Un coffret est distribué à chaque commune.

Plan de relance : ouverture de l'aide aux cantines scolaires rurales :

La cantine peut bénéficier d'une subvention de l'Etat pour s'équiper en vue de respecter les obligations fixées par la loi Egalim. Dans ce cadre, il est envisagé de faire l'acquisition de matériel. Le dossier est en cours de réflexion.

Majoration de la taxe foncière sur les terrains constructibles non bâtis : Il est envisagé une majoration de la taxe foncière sur les propriétés non bâties constructibles à compter de 2022. Ce dossier va être étudié.

Cantine scolaire : Le déficit de l'année 2020 est plus important que les années précédentes : 24 600 € dont 68 % à la charge de la commune et St Gervais et 32 % à la charge de Bonlieu. Cela est dû à la COVID-19 car la cantine a été fermée pendant environ deux mois et les mois suivants la fréquentation a été moins importante. 10 380 repas servis en 2020 contre 14 721 en 2019. Depuis la rentrée de septembre, la fréquentation est redevenue normale. Ce qui implique que la salle de motricité soit mise entièrement à disposition de la cantine afin de respecter la distance entre chaque groupe, imposée par le protocole sanitaire actuel.

Projet Montélimar Agglo : Un projet de pâturage de chèvres dans le Roubion pour éradiquer les espèces invasives est à l'étude.

Chemin de la Moutette : Le dossier de l'échange de chemin avec M. ETENEAU se finalise. La commune récupère donc les places de stationnement de la pointe du terrain et le chemin en bord de route du Pont. La commune garde un droit de passage sur le chemin en bord de l'habitation pour les réseaux.

Captage des Reynières : Il y a lieu de définir l'aire d'alimentation et la zone de protection du captage d'eau potable « Les Reynières » sur Bonlieu sur Roubion qui rencontre des problèmes de qualité des eaux brutes liés aux pollutions diffuses. L'avis sur ce projet est demandé au Conseil Municipal et une procédure de participation du public va être mise en œuvre sur le site IDE de l'Etat en Drôme.

Le dossier est consultable en mairie.

Claire MARTIN viendra parler de ce dossier au prochain conseil municipal.

Micro Crèche : Une demande a été reçue en mairie pour la création d'une micro crèche qui recevrait 10 enfants sur 500 m² de terrain. Malheureusement, pas de terrain disponible pour ce projet.

MARPA : Une visioconférence a été suivie par trois conseillers avec MarpaServices. Il y a 200 Marpa en France. Chaque structure accueille environ 30 résidents.

Radar Pédagogique : Il a été installé Route de Montélimar et sera déplacé sur les autres entrées du village.

Circuit VTT : Un nouveau circuit VTT va être référencé et passera par le sentier après le stade qui va sur Charols. Une convention doit être signée avec tous les propriétaires de parcelles pour les déresponsabiliser en cas d'accident.

Demande de subvention cycle EPS ski 2021 : Une demande de subvention a été reçue pour un élève scolarisé au collège du Diois pour une activité ski de fond. Demande refusée

Demande de subvention Instinct Félin :

L'association Instinct félin a été créée en Mars 2018 dans le but de soulager le refuge de Pierrelatte qui subit chaque année de nombreux abandons. Elle prend donc en charge tous les chatons qui y arrivent mais aussi tous ceux qui sont trouvés errants dans différentes communes. Ils sont ensuite placés en famille d'accueil pour être proposés à l'adoption.

L'association stérilise aussi les adultes, tout cela sans structure et aucune subvention.

En 2020 l'association a fait 1026 prises en charge et stérilisé des dizaines d'adultes.

Toutes ces prises en charge génèrent des frais. Une aide financière est donc demandée à la commune. Demande refusée

Voirie :

Des travaux de réfections de chemins ont été commencés par le personnel communal (Chemin du Bartalaix, Chemin de la Moutette, Chemin du MontAigu, Rue de la Vacherie).

Le bord du canal a été entretenu.

Travaux à entreprendre :

Mettre du gravier à certains emplacement poubelles, notamment Rte de Cléon, Route du Pont et Route de la Bégude.

Boucher des trous sur le chemin des Amandiers et chemin des Trois communes.

Aménagement Route de la Bégude : Il est prévu d'aménager le départ de la Route de la Bégude (80ml) avec des gabions et des plantations. Pour ce projet, le personnel technique sera aidé de deux stagiaires.

Marché : Depuis mi-février, le marché du vendredi accueille trois exposants. De ce fait, le stationnement est interdit devant le bar et du côté de la rue du Bourg jusqu'à la fontaine. Pour une question de sécurité, la circulation est interdite Rue du Bourg le vendredi matin.

11) Permis de construire et déclarations préalables :

Déclarations préalables :

LATTARD Thierry	Atelier transformé en habitation	Accordé
JARILLOT Quentin	10 panneaux photovoltaïques	Accordé
RAMBAUD Jean-Christophe	Façade + Toiture	Accordé
VIGUT André	Création d'une pièce + mur de clôture	En cours
SAINT ANDRE Pascal	Abri piscine	En cours
VIALATTE Kévin	Piscine et clôture	En cours